



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Valorisation de la FFOM et collecte séparée Entre volontarisme et pragmatisme

11^{ème} Etats Généraux de METHEOR
18 novembre 2016

Une usine de méthanisation – 2 lignes de traitement

Ligne dédiée	Capacité technique	Chiffres 2015 (apports de 3M)
OMR	140 000 t/an	121 900 t
Bio-déchets	33 000 t/an	2 259 t

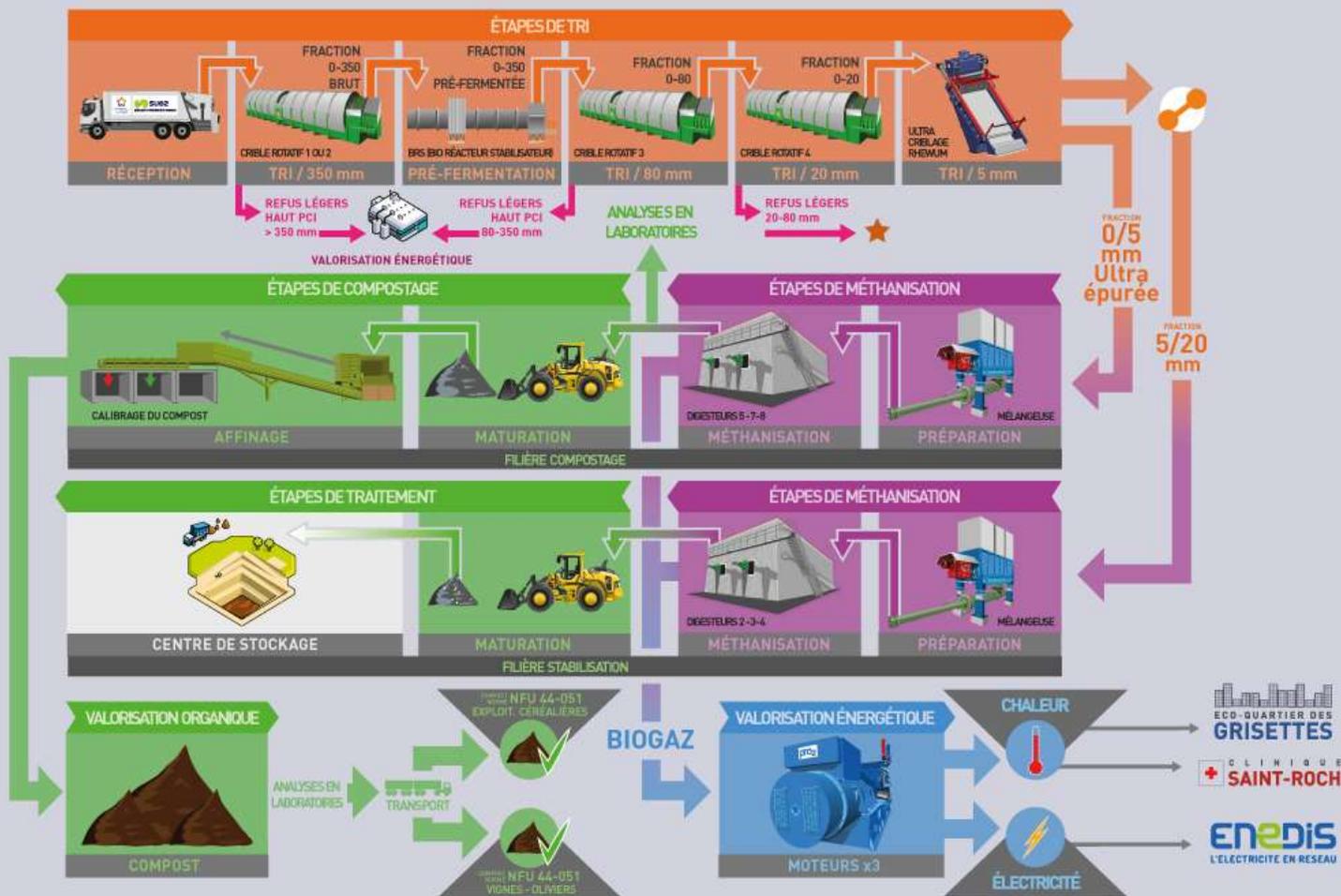
Montpellier Méditerranée Métropole (3M) :

- 31 communes
- 430 000 habitants
- 45% d'habitats collectifs

Valorisation de la FFOM et collecte séparée

Entre volontarisme et pragmatisme

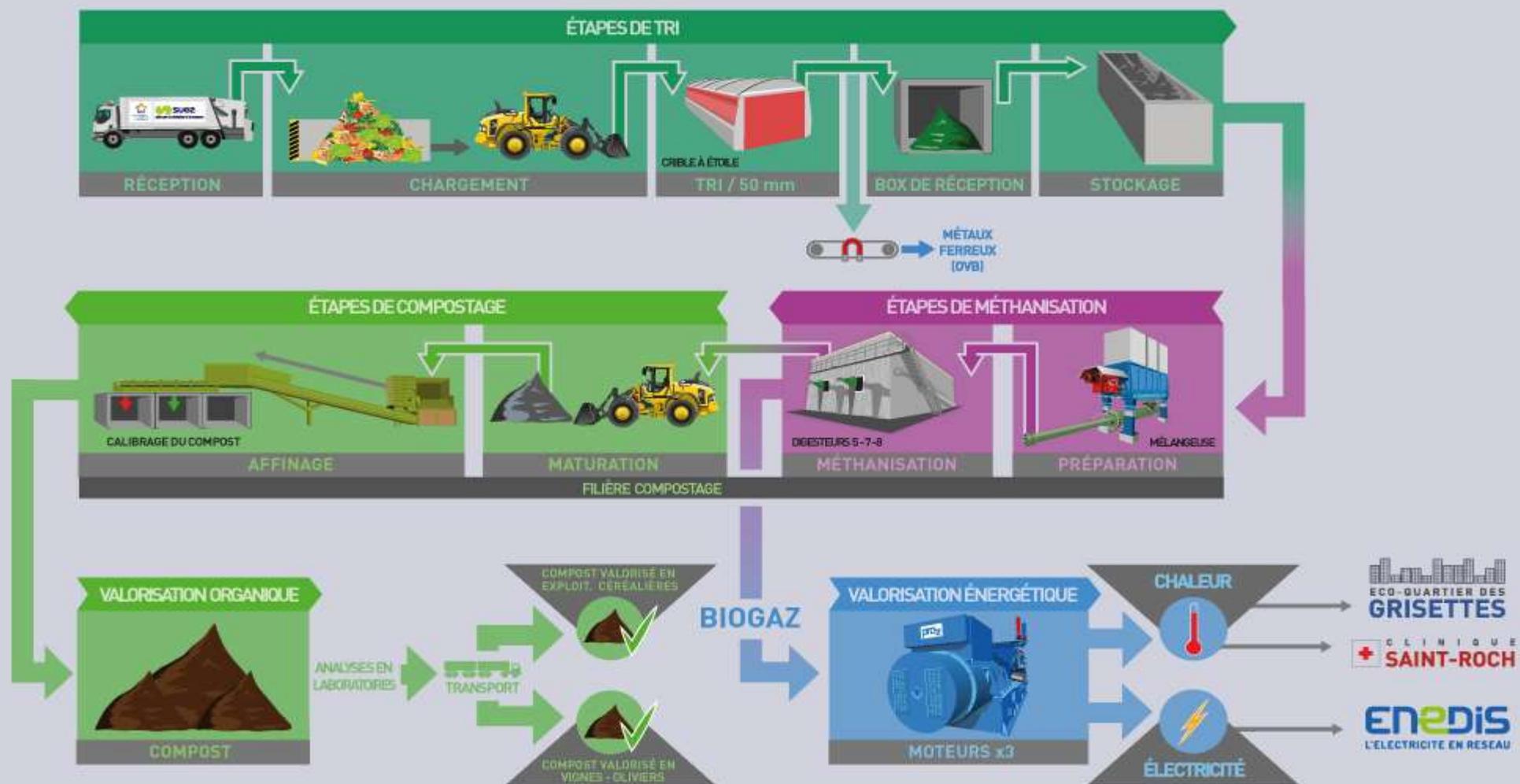
TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



Valorisation de la FFOM et collecte séparée

Entre volontarisme et pragmatisme

TRAITEMENT DES BIODÉCHETS



Les dispositifs des valorisation de la FFOM Le compostage

Existant :

- ⇒ 22 000 composteurs individuels distribués gratuitement depuis 2001 (sur 60 000 maisons individuelles)
- ⇒ Aide financière et technique pour acquisition lombricomposteurs depuis 2014 (70 par en)
- ⇒ 60 résidences collectives équipées d'un compostage en pied d'immeuble (3000 foyers)

Perspectives :

- ⇒ 1% majoration des loyers dans habitat social si compostage collectif
- ⇒ Compostage de quartiers dans les QPV (1 expérimentation en cours)
- ⇒ Collecte des bio-déchets autour des jardins partagés (23 à Montpellier)

Les dispositifs des valorisation de la FFOM La collecte séparée

Existant :

- ⇒ L'habitat pavillonnaire équipé d'une petite poubelle orange (60 000 foyers) : 1 803 tonnes en 2015 / 10 à 15% de taux de participation selon les secteurs / un déchet « propre » / des difficultés à poursuivre le tri en saison chaude
- ⇒ 80 redevables (120 points de collecte) gros producteurs équipés pour le tri des bio-déchets : 456 tonnes en 2015
- ⇒ La collecte en apport volontaire : 16 « Tubes » installés à titre expérimental entre fin 2015 et l'automne 2016 sur de l'habitat pavillonnaire, de centre ville et quartier d'habitat collectif / Pourquoi l'apport volontaire ? Du fait de l'absence de place dans les logements ou locaux poubelles dans un contexte d'extension des consignes de tri des plastiques

Perspectives :

- ⇒ Redynamisation du tri des bio-déchets dans l'habitat individuel à la faveur de la réduction en C1 début 2016 de la fréquence de collecte des OMR
- ⇒ Recensement exhaustif des gros producteurs pour obliger les redevables à trier les bio-déchets et intégrer dans les circuits de collecte de nouveaux gros producteurs



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Valorisation de la FFOM et collecte séparée

Entre volontarisme et pragmatisme





Montpellier
Méditerranée
Métropole

Valorisation de la FFOM et collecte séparée

Entre volontarisme et pragmatisme



Les dispositifs des valorisation de la FFOM Le retour d'expérience de l'apport volontaire

Le constat :

- => Un taux de participation estimés entre 10 et 30% selon les secteurs : centres villages > pavillons > habitat collectif
- ⇒ Une qualité de tri variable : présence en Ville de bouteilles plastiques, verre, canettes
- ⇒ Des difficultés à maintenir les PAV dans les quartiers d'habitat collectif (lieu de dépôt permanent)
- ⇒ Des coûts d'achat et des contraintes et coûts de collecte, vidage, lavage élevés

Les premières conclusions :

- ⇒ Une expérimentation à poursuivre
- ⇒ Une communication à adapter
- ⇒ Des aménagements d'accompagnement à réaliser pour une meilleure appropriation par les populations riveraines et usagers
- ⇒ La recherche de dispositif plus classiques et rustiques (maîtrise des coûts)

Les dispositifs des valorisation de la FFOM Les perspectives de développement de la collecte en PAV

- ⇒ Intéressant pour les centre villes pour desservir une population non équipée pour le tri des bio-déchets et offrir en saison chaude aux trieurs des zones pavillonnaires alentours des solutions complémentaires à la petite poubelle individuelle
- ⇒ Plus délicat dans les quartiers d'habitat collectif du fait :
- d'une moindre qualité de tri
 - d'une difficulté à intégrer les PAV dans le tissu urbain
 - d'où l'idée de s'orienter vers la création de Points Tri proposant un maillage peu dense des quartiers d'habitats collectifs

Conclusions

- ⇒ Volonté de développer l'éco responsabilité des citoyens et de continuer à améliorer les comportements et les performances de tri des déchets
- ⇒ Prise de conscience néanmoins des limites de la captation de bio-déchets à la source en milieu urbain, en particulier dans les quartiers d'habitat collectif
- ⇒ D'où le choix confirmé et assumé d'une unité de méthanisation comportant 2 lignes de traitement pour maximiser la valorisation des déchets organiques des particuliers et gros producteurs
- ⇒ La poursuite pragmatique du développement de tri à la source des bio-déchets a pour objectifs :
 - De respecter la nouvelle réglementation (« permettre à chaque habitant de déposer ses bio-déchets ailleurs que dans le bac de déchets résiduels »)
 - De produire un compost différent (et peut-être labellisé) de celui produit à partir des OMR et consolider ainsi la filière de méthanisation

Valorisation de la FFOM et collecte séparée

Entre volontarisme et pragmatisme

Les objectifs 2020

Ligne dédiée	Capacité technique	Chiffres 2015 (apports de 3M)	Objectifs 2020
OMR	140 000 t/an	121 900 t	117 659 t
Bio-déchets	33 000 t/an	2 259 t	6 500 t



Montpellier
Méditerranée
Métropole

www.montpellier3m.fr